



RAPPORT ANNUEL

2020/2021

RÉ : FLEXION (2020)
Estelle Bonetto
Mentorat et visibilité
édition 2 (2020)
Crédit photo : Estelle Bonetto

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

le vendredi 05 novembre 2021
par vidéoconférence

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour	page 3
Procès verbal AGA 2020	4
Rapport de la présidence	10
2020/2021 en photos	11
Rapport de la direction.	12
Équipe CCF	13
Histoires à succès.	14
Rapport de l'auditeur 2021	16
Programmation 2021/2022	30
Programmation en photos	31
Prévisions budgétaires 2021/2022	32
Revenus	32
Dépenses	33
Annexe I : Subventions.	34
Subventions PAA 2020/2021	34
Subventions PAAE 2020/2021	35
Subventions PAMA 2020/2021	35
Annexe II : Constitution	36
Le cadre stratégique	43

ORDRE DU JOUR

le vendredi 05 novembre 2021
par vidéoconférence

14 h – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Choix d'une présidence d'assemblée;
03. Droit de vote et droit de parole;
04. Acceptation des nouveaux membres;
05. Adoption de l'ordre du jour;
06. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 octobre 2020, tenue par vidéoconférence;
07. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 16 octobre 2020;
08. Cotisation annuelle;
09. Rapport annuel – rapport de la présidence et rapport de la direction;
10. Rapport de l'auditeur;
11. Nomination de la firme d'audit pour l'année 2021-2022;
12. Programmation 2021– 2022;
13. Prévisions budgétaires 2021-2022;
14. Élections :
 - 14.1 Choix d'une présidence d'élection et des scrutateurs;
 - 14.2 Rapport du comité de nomination;
 - 14.3 Appels aux nominations pour chaque poste en élection;
 - 14.4 Élections;
15. Varia et informations à partager;
16. Levée de l'assemblée.

PROCÈS VERBAL AGA 2020

le vendredi 16 octobre 2020

par vidéoconférence

PRÉSENCES

Les membres associatifs

Lisette Préfontaine – Association communautaire francophone de Bellegarde (ACFB)

Soraya Ellert – Centre francophone de Bellevue Domrémy et Saint-Louis

Pauline Gaudet – Centre francophone de Bellevue Domrémy et Saint-Louis

Melchior Niyonkuru – Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg

Maria Lepage – Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg

Alasdair Rees – Coopérative les Sans atelier

Stéphanie Gaudet – Fédération provinciale des Fransaskoises

Rose Marchildon – Choeur des Plaines

Lorraine Ferré – Choeur des Plaines

Kymer Zahar – Association canadienne-française de Regina

Odile Nibitanga – Communauté burundaise de Regina

Jean-Claude Hagerimana – Communauté burundaise de Regina

Cécile Demers – Comité culturel fransaskois de Debden

Jeanine Machozi-Dhesi – Association communautaire fransaskoise de Moose Jaw

Walter Chizzini – Les Auvergnois de Ponteix

Mychèle Fortin – Les Éditions de la nouvelle plume

Alexandre Chartier – La Société historique de la Saskatchewan

Julien Gaudet – l'Association jeunesse fransaskoise

Rosalie Umuhoza – La communauté des Africains francophones de la SK

Marie Grace Nirere – La communauté des Africains francophones de la SK

Éric Lefol – La Fédération des aînés fransaskois

Michel Vézina – La Fédération des aînés fransaskois

Bertrand Giroux – La Fédération des francophones de Saskatoon

Martin Côté – La Fédération des francophones de Saskatoon

Bruce McKay – La Troupe du Jour

Gabriel Gosselin – La Troupe du Jour

Nima Spaniel – Club culturel Saint-Denis

Louise Schmidt – Association fransaskoise de Zenon Park

Danièle Lebel – Association fransaskoise de Zenon Park

Érik Tremblay – La Coopérative des publications fransaskoises

Les membres individuels

Annette Campagne

Anne Brochu Lambert

Estelle Bonetto

Annie Bérubé

Charley Farrero

Elizabeth Tkachuk

Claude Morin

Alexis Normand

Mario Lepage

Philippe Bouchard

Monique Marchildon

Marie-Eve Bussièrès

Michel Lalonde

Fatouma Tshiswaka

David Lawlor

Étienne Fletcher

Émilie Lebel

Gilles Groleau

Sharon Pulvermacher

Devan Brisebois

Les observateurs et observatrices

Paul Gingras – Outreach consultant, SaskCulture

Gabriela Quintanilla, conseillère principale des programmes – Patrimoine canadien

Raphaële Frigon, journaliste – Radio-Canada

Denis Simard, président – l'Assemblée communautaire fransaskoise

Roger Lepage, avocat – Miller Thomson LLP

Les membres du personnel présent

Suzanne Campagne

Pierre-Emmanuel Komoé

Dany Rousseau

Aurélie Labrière

Zoé Fortier

Les autres personnes présentes

Martin Théberge – président d'assemblée

Marc Masson – secrétaire d'assemblée

Mathieu Lepage – Auditeur/comptable pour le CCF à Bergeron et Cie

1. Ouverture de l'Assemblée générale annuelle;

L'Assemblée générale annuelle 2020 du Conseil culturel fransaskois débute à 16 h en vidéoconférence. La présidente, Anne Brochu Lambert, souhaite la bienvenue aux membres présents et donne le coup d'envoi à l'AGA. Elle demande de nommer une personne pour présider l'assemblée.

2. Choix d'une présidence d'assemblée;

Proposition – AGACCF – 2020 – 1

Il est proposé que M. Martin Théberge, président national de la Fédération culturelle canadienne-française, soit le président de l'assemblée et qu'il soit également le président des élections.

Proposée par : Soraya Ellert
Appuyée par : Kymber Zahar
Objections : 8%
Abstentions : Aucune
ADOPTÉE

Le président d'assemblée se présente, il explique le déroulement et les règles qui seront utilisés pour mener l'AGA. Il explique son rôle et donne les conseils de fonctionnement de base pour faire des propositions. À cause de la nature virtuelle de l'assemblée, le vote sera fait par consensus à moins que quelqu'un demande un vote, à ce moment les gens voteront par ordinateur et le vote sera secret. Il présente l'ensemble des autres aspects techniques pour l'assemblée.

Fermeture de l'Accès à l'Assemblée générale annuelle;

Proposition – AGACCF – 2020 – 2

Il est proposé que soit clos l'accès à l'AGA virtuel à compter de maintenant à 16 h 15.

Proposée par : Marie-Eve Bussières
Appuyée par : Kymber Zahar
6 Abstentions
1 vote contre
ADOPTÉE

Le membre pour la Communauté burundaise de Regina, Jean-Claude Hagerimana demande que l'heure de la clôture de l'accès à la réunion soit annoncée au moment même de la convocation à la réunion pour que les membres soient au courant de cette pratique à l'avenir.

Une question a été posée au sujet de l'exclusion des observateurs lors du vote. Les observateurs et observatrices sont exclus car il ne sera pas possible de discriminer leur participation au moment du vote.

Choix d'un ou d'une secrétaire d'assemblée;

Proposition – AGACCF – 2020 – 3

Il est proposé que Marc Masson, présent en personne dans les bureaux du CCF, soit désigné le secrétaire d'assemblée.

Proposée par : Soraya Ellert
Appuyée par : Michel Vézina
ADOPTÉE

3. Appel nominal des membres;

Le président d'assemblée procède à l'appel des membres. Chaque membre se nomme, rappelle son affiliation ou sa catégorie de membre.

Proposition AGACCF – 2020 – 4

Il est proposé que l'on reconnaisse la liste des membres votants et la liste des observateurs tel qu'en a fait foi l'appel des participants.

Proposée par : Maria Lepage
Appuyée par : Bruce McKay
ADOPTÉE

4. Acceptation des nouveaux membres

Le président de l'assemblée annonce qu'il n'y a pas de demande de nouveaux membres cette année.

5. Adoption de l'ordre du jour;

L'ordre du jour suivant est proposé.

01. Ouverture de l'assemblée (incluant explications du déroulement)
02. Choix d'une présidence d'assemblée;
03. Droit de vote et droit de parole;
04. Acceptation des nouveaux membres;
05. Adoption de l'ordre du jour;
06. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 juillet 2019 tenue à Pike Lake Provincial Park;
07. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 juillet 2019 ;
08. Cotisation annuelle;
09. Rapport annuel – rapport de la présidence et rapport de la direction;
10. Rapport de l'auditeur;
11. Nomination de la firme d'audit pour l'année 2020-2021;
12. Programmation 2020-2021;
13. Prévisions budgétaires 2020-2021;
14. Élections :
 - 14.1 Choix d'une présidence d'élection et des scrutateurs;
 - 14.2 Rapport du comité de nomination;
 - 14.3 Appels aux nominations pour chaque poste en élection;
 - 14.4 Élections;
15. Varia et informations à partager ;
16. Levée de l'assemblée.

Modifications à l'ordre du jour

Après discussions et explications pour des raisons pratiques pour assurer une plus grande présence au moment du scrutin il y a une demande pour modifier l'Ordre du jour en avançant deux points liés à l'élection, item 14 à l'ordre du jour proposée.

Proposition – AGACCF – 2020 – 5

Il est proposé que la portion des élections au CA se tienne, au plus tard, à 17h30, soit 1 heure et demie après le début de l'AGA – le cours de l'assemblée pouvant reprendre après la conclusion des élections, s'il reste des items à l'ordre du jour.

Proposée par : Walter Chizzini

Appuyée par : Éric Lefol

ADOPTÉE

Proposition – AGACCF – 2020 – 6

Il est proposé que le comité de mise en nominations pour les élections présente les candidats et candidates proposés, et que le président d'élection recueille les possibles nominations du plancher, dès l'adoption de l'ordre du jour, pour faciliter la préparation du scrutin secret.

Proposée par : Marie-Eve Bussièrès

Appuyée par : Nima Spaniel

ADOPTÉE

Le président d'assemblée demande une proposition pour adopter l'ordre du jour modifié.

Proposition – AGACCF – 2020 – 7

Il est proposé que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications.

Proposée par : Marie-Eve Bussièrès

Appuyée par : Nima Spaniel

ADOPTÉE

14.2 Rapport du comité de mise en nomination

La présidente Anne Brochu Lambert présente le rapport du comité de mise en nominations, elle explique le principe des alternances des mandats et propose les noms de 4 personnes pour occuper les postes de la Vice-présidence, la Trésorerie, Conseiller/conseillère Nord et Conseiller/conseillère artistique. Les noms proposés par le comité de mise en nominations sont : madame Marie-Eve Bussièrès pour la vice-présidence, monsieur Devan Brisebois pour la trésorerie, monsieur Christian Fure pour le poste de conseiller Nord, madame Soraya Ellert pour le poste de conseillère artistique.

14.3 Nominations du Plancher

On demande des éclaircissements sur la durée des mandats. On répond que la durée des postes est de 2 ans – et qu'il n'avait pas de démission en

cours de l'année, le mandat des 4 postes était à renouveler cette année.

Le président de l'élection, Martin Théberge demande à trois reprises s'il y a des candidats du plancher pour la vice-présidence. Les nominations pour la vice-présidence sont fermées.

Le président de l'élection demande à trois reprises s'il y a des nominations pour le poste de trésorier ou de trésorière. Les nominations pour le poste de trésorier sont fermées.

Le président de l'élection demande à trois reprises des nominations pour le poste de conseiller/ conseillère nord. Les nominations pour le poste sont fermées.

Le président de l'élection demande à trois reprises des nominations pour le poste de conseiller/ conseillère artistique. Les nominations pour le poste sont terminées.

Proposition – AGACCF – 2020 – 8

Il est proposé que soient closes les nominations aux quatre postes à combler.

Proposée par : Marie-Eve Bussières

Appuyée par : Soraya Ellert

ADOPTÉE

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 juillet 2019 tenue à Pike Lake;

Le président de l'assemblée demande à la secrétaire du CA du CCF, madame Monique Marchildon de faire la lecture à voix haute des propositions incluses dans le procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle du CCF.

La secrétaire fait la lecture à voix haute du procès-verbal.

Proposition – AGACCF – 2020 – 9

Il est proposé que le procès-verbal de l'AGA du 5 juillet 2019 soit adopté tel que proposé.

Proposée par : Monique Marchildon

Appuyée par : Éric Lefol

ADOPTÉE

7. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 juillet 2019;

Le président d'assemblée demande s'il y a des questions ou des suivis.

Le membre représentant la Communauté burundaise de Regina demande une clarification sur le point 8 – qui sont les membres communautaires, on répond que sont les amis du CCF.

8. Cotisation annuelle;

Le CA recommande qu'il n'y ait pas de changement à la cotisation annuelle à ce moment.

Proposition – AGACCF – 2020 – 10

Il est proposé que la cotisation annuelle reste la même soit : les membres associatifs et les groupes artistiques 50 \$, les membres individuels artistes et artistes des métiers d'art et les membres communautaires 10 \$.

Proposée par Bruce McKay

Appuyée par Maria Lepage

ADOPTÉE

9. Rapport annuel rapport de la présidence et rapport de la direction générale;

Rapport de la présidente

La présidente fait le résumé de son rapport soumis par écrit dans la documentation. Elle commente la crise sanitaire, la mise en place d'un bureau satellite à Saskatoon. Élargissement du bassin des talents. Deux ans de refonte de la structure de fonctionnement et un renouvellement du fonctionnement.

Rapport de la directrice générale

La directrice générale fait le résumé de son rapport soumis par écrit dans la documentation. L'année a permis de compléter toute la programmation. Toujours en questionnement quant à la qualité des services auprès des membres, des artistes et du milieu scolaire.

Le rapport reconnaît le travail de M. Rousseau qui a rempli 2 postes en un car il y eut des défis au niveau des ressources humaines.

22 projets ont été réalisés et avec les fonds d'urgences 8 autres projets ont été réalisés.

Nouveau projet – Notre génération en musique Bellevue, Vonda et Bellegarde.

Pour les artistes il y eut le projet de mentorat pour la mise en valeur et la promotion des artistes.

Exposition virtuelle.

Au niveau scolaire il y a eu le projet du site web du FRESK qui regroupe tous les services communautaires disponibles aux écoles. Innover au niveau du festival fransaskois.

Trois années de sécurité financière en obtenant le financement de trois ans avec Sasklotteries par le biais de SaskCulture. La pandémie vient apporter de nouveaux défis.

Continuer à nourrir le dialogue et à avancer. Il n'y a pas de questions.

Proposition – AGACCF – 2020 – 11

Il est proposé de recevoir les rapports de la présidence et de la direction tels que présentés.

Proposée par: Éric Lefol

Appuyée par : Soraya Ellert

ADOPTÉE

10. Rapport de l'auditeur

Le vérificateur comptable monsieur Mathieu Lepage de la firme Bergeron et Cie présente les détails de son rapport d'auditeur et explique les états financiers de l'organisme.

Proposition – AGACCF – 2020 – 12

Il est proposé de recevoir le rapport de l'auditeur et les états financiers tels que présentés au 31 mars 2020.

Proposée par : Gilles Groleau

Appuyée par : Charley Farrero

ADOPTÉE

On demande des éclaircissements quant à la différence entre les subventions et les honoraires.

Monsieur Mathieu Lepage de la firme Bergeron et Cie répond que la différence est au nouveau du type de financement destiné aux artistes.

On demande la différence des fonds accordés par le PAA et le PAMA. On recommande ensuite que la différence entre les montants qui sont octroyés entre les deux programmes soit présentée en détail dans les rapports de l'auditeur à l'avenir.

Le rapport étant présenté et les questions étant épuisées, le président de l'Assemblée remercie M. Lepage, M. Lepage quitte la réunion.

11. Nomination de la firme d'audit pour l'année financière 2020-2021;

Le CA recommande de poursuivre avec la même firme.

Proposition – AGACCF – 2020 – 13

Il est proposé que la firme Bergeron et Cie continue le travail de vérificateur comptable auprès du CCF.

Proposée par : Kymber Zahar

Appuyée par : Bruce McKay

ADOPTÉE

12. Programmation annuelle 2020-2021

La directrice générale parle de la poursuite des activités et des programmes qui sont en place avec un ensemble de modifications permettant de s'adapter à la réalité de la crise sanitaire.

Il y a une question à savoir si le CCF ne peut pas faire plus pour la diversité culturelle. La présidente répond que la programmation est ouverte à tous. Dans l'offre de spectacle il y a la suggestion d'élargir ce qui est proposé pour une population plus diversifiée.

Il y a une question au sujet des projets PAMA et s'ils s'auront qu'ils font la promotion du fait français. Le CCF est très clair avec ses critères liés à la langue.

Il y a une question demandant de définir le « fait français ». On propose de revenir sur cette question à un autre moment.

13. Prévisions budgétaires 2020-2021

Proposition – AGACCF – 2020 – 14

Il est proposé de recevoir les prévisions budgétaires 2020-2021

Proposée par : Charley Farrero

Appuyée par : Kymber Zahar

ADOPTÉE

Il y aura des imprévus à cause de la crise sanitaire.

Il y a une observation au niveau des écarts entre les dépenses à l'intérieur des programmes du PAA et du PAMA.

14. Élections

Le président de l'assemblée rappelle qu'il y eut une modification de l'ordre du jour, le point sur les mises en nominations a été fait.

Vu que l'assemblée n'a pas reçu plus de nominations, celles proposées par le comité de mise en nominations pour les 4 postes à remplir sont comblées.

Les élus sont :

- madame Marie-Eve Bussières – vice-présidente,
- monsieur Devan Brisebois – trésorier,
- monsieur Christian Fure – conseiller Nord,
- madame Soraya Ellert – conseillère artistique.

La présidente du CCF, Anne Brochu Lambert, remercie les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement du CCF. Elle nomme les membres de l'exécutif qui ont quitté leurs fonctions : Estelle Bonetto, Éric Lefol et Jessica Chartier.

Elle présente le nouveau CA dans son entièreté : Anne Brochu Lambert – Présidente, Marie-Eve Bussières – Vice-Présidente, Monique Marchildon – secrétaire, Devan Brisebois – trésorier, Fatouma Tshiswaka – conseillère artistique, David Lawlor – conseiller du sud, Christian Fure – conseiller Nord, Soraya Ellert – conseillère artistique.

15. Varia et informations à partager

Aucun point nouveau apporté au varia.

Le président de l'assemblée Martin Théberge remercie les nouveaux élus et les nouvelles élues ainsi que les personnes qui ont terminé leur mandat, il remercie la présidente et la directrice générale de lui avoir accordé la confiance et il félicite les gens pour leur participation généreuse et très appréciée de la part de l'organisme.

Nima Spaniel – félicite l'équipe pour le déroulement technique de la réunion et commente l'exigence d'avoir une connexion par personne votante ce qui limite la participation. Elle demande de chercher des options pour améliorer l'accès.

Charley Farrero note que cette année la réunion virtuelle a attiré beaucoup plus de participants et participantes que la rencontre présentielle de l'année dernière.

16. Levée de l'assemblée

La présidente Anne Brochu Lambert remercie les participants et les participantes, elle note l'importance et l'envergure de la participation, elle remercie les observateurs et observatrices d'avoir assisté et de s'être intéressées à la rencontre.

Elle remercie les membres du personnel du CCF qui ont élaboré la méthode pour mener à bien la réunion, elle remercie la Directrice générale Suzanne Campagne et l'ensemble des membres de l'équipe.

Elle remercie les membres du CA qui étaient au rendez-vous et ont collaboré à la préparation de l'assemblée.

Proposition – AGACCF – 2020 – 15

Il est proposé que l'assemblée soit levée.

Proposée par Kymber Zahar

Appuyée par Bruce McKay

Fin de l'assemblée générale annuelle à 17 h 50.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

RÉSILIENCE, SOLIDARITÉ ET VISION POUR LA CULTURE ET LES ARTS

En cette fin de premier mandat à titre de présidente, j'aurais beaucoup aimé dresser un bilan traditionnel, jalonné des belles réussites de votre équipe du CCF et de vos communautés. J'aurais pris plus de temps pour souligner la santé financière de l'organisme, célébrer les innovations remarquées de notre secteur scolaire, rappeler l'ambitieuse formule virtuelle du Festival fransaskois, raconter le leadership du CCF dans le développement d'un dialogue interculturel, ou encore fièrement mentionner la sélection du CCF dans un Laboratoire de SaskCulture, afin de planifier l'avenir. Des faits marquants, rendus possibles grâce à une directrice engagée, une équipe performante et un conseil d'élus très généreux de son temps, et pour lesquels j'ai beaucoup de reconnaissance.

Mais les temps que nous vivons sont sans précédent ...

Je vous propose d'examiner trois mots essentiels, pour ce qui nous attend au-delà de la crise actuelle : résilience, solidarité, et vision.

Le premier mot, « résilience », par votre simple présence ici aujourd'hui, vous l'incarnez. Vous dites : présent – dans vos fonctions ou votre pratique artistique malgré l'isolement imposé, la fatigue des écrans, la difficulté de se rassembler, les projets perdus, les obstacles pour vivre notre culture sous toutes ses coutures. Je vous en remercie, au nom de toute la communauté.

Puis le mot « solidarité »; celle-ci a été et continue d'être mise à rude épreuve dans la mouvance de la COVID-19. La pandémie a coupé des ponts vitaux, entre générations, régions et organisations. Partout, et peut-être plus durement dans nos plus petites communautés, les opinions de plus en plus marquées face à la pandémie provoquent des tensions et des divisions peut-être irréparables. Et il y a toujours l'urgence de cheminer, tous ensemble, vers la pluralité de notre société, comprendre les enjeux des membres racialisés et des francophones minoritaires, avoir ces conversations parfois inconfortables, de part et d'autre, de manière respectueuse et constructive. Une agilité nouvelle, novatrice, doublée d'empathie, doit nous guider pour retisser notre francophonie.

Enfin, il y a le mot « vision » – il doit être le phare pour cet avenir qui frappe à nos portes. Je n'ai pas de boule de cristal, juste la conviction que nous verrons 'l'après pandémie.' Quand nous y serons, la culture francophone et les arts doivent être aux commandes de leurs relances.

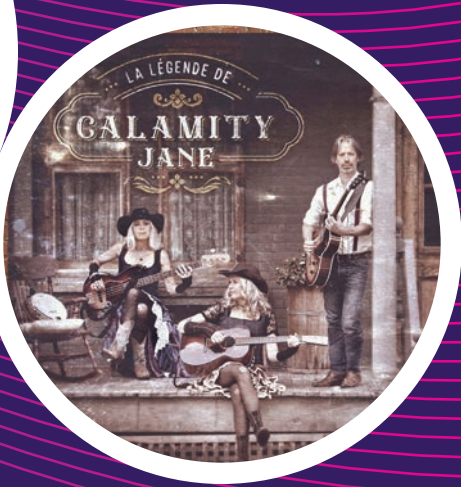
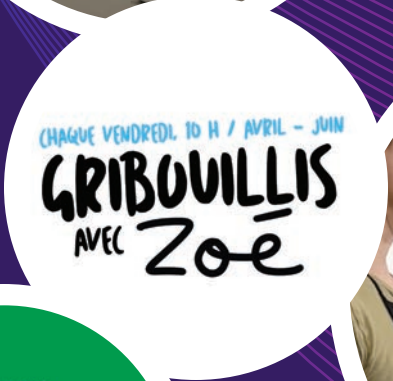
Le CCF y travaille déjà et vous serez appelés à participer. Nous contribuons aux réflexions sur le *Statut de l'artiste* et le concept de *Revenu minimum garanti* ; collectivement, nous sommes interpellés pour dire quelle forme peut prendre la relance. L'Histoire nous a déjà démontré combien l'économie peut s'appuyer sur les arts et la culture pour se relever du pire marasme des années 1930. Nous voulons une Nouvelle Donne, un *New Deal*!

Oui, les temps sont difficiles, mais la créativité humaine est une grande force et elle nous habite toutes et tous.

Je vous invite donc tous aujourd'hui, pour ces mois cruciaux à venir, à être résilients, solidaires et visionnaires.



Anne Brochu Lambert
Présidente



Tournée virtuelle
Coup de coeur

Les visages de la fransaskoise
Crédit photo : CCF

Tournée virtuelle
La Légende de Calamity Jane



Heritage Festival 2021



Mentorat et visibilité – édition 2 (2020)
Crédit photo : Jeff Morton

2020/2021 EN PHOTOS

RAPPORT DE LA DIRECTION

CRÉATIVITÉ, TÉNACITÉ FACE À LA CRISE

En mars dernier, une fumée opaque plus féroce que nos pires feux de forêt nous a assenée. La pandémie a remis en question l'acheminement de nos tâches quotidiennes les plus anodines, et a impacté de manière irréfutable notre écosystème des arts et de la culture dans la francophonie en Saskatchewan et ailleurs. On a voulu saisir les défis et les besoins de nos organisations, de nos communautés de nos artistes et de notre équipe pour aider, agir et soulager.

Après la réalisation d'un message d'espoir que nous avons créé avec nos 12 artistes les plus connus, avec la chanson *Cet Horizon*, nous avons retroussé nos manches et commencer le travail d'écoute, en maintenant nos projets et surtout, pour s'adapter à la situation.

Pour nos communautés, nous avons produit de multiples productions virtuelles – des concerts musicaux dans le cadre du Réseau 360, des créations de profils pendant le *Mois de l'histoire des noirs*, des ateliers d'art visuel pour nos étudiants et nos parents épuisés, un Festival fransaskois virtuel, un projet artiste/communautaire *Mon chez-moi fransaskois*, en collaboration avec l'ACF pour le Rendez-Vous fransaskois et un programme de financement spécial-urgence qui a appuyé financièrement 8 projets communautaires partout en province.

Pour nos artistes, nous avons créé par le biais de *Coseries* des occasions pour eux de parler de leurs défis, de partager leurs craintes pour leur métier et l'avenir de leurs carrières. Nous avons initié un projet interprovincial pour nos écrivains et découvert 29 nouveaux artisans de la parole écrite dans l'Ouest et le Nord. Nous avons mené la deuxième édition de *Mentorat et visibilité* en virtuel avec 4 artistes visuels de la relève, et nous avons maintenu tous nos projets de formation pour professionnaliser nos artistes débutants, émergents et professionnels.

Dans le secteur scolaire, nous avons innové, créé de nouvelles possibilités pour nos enseignants et surtout pour nos étudiants. Nous avons travaillé en partenariat avec des profs, de consultants pédagogiques, et de directions d'écoles pour offrir de nouveaux ateliers d'artistes, de cahiers pédagogiques pour Joe Fafard, Carmen Campagne et Jean Féron, et crée un podcast nommé *Déclit* de 10 émissions audio, afin de faire briller les compétences et les succès de nos propres référents fransaskois. Notre but ultime : adresser à notre façon, par les arts et la culture, l'insécurité linguistique qui fait ravage chez nos jeunes.

Nous avons participé et dirigé plusieurs initiatives pour le partenariat *Mieux-vivre ensemble* par respect et reconnaissance de cette diversité qui nous définit comme francophones, ici, en Saskatchewan. Car sans notre communauté, pourquoi tant persévérer et tant accomplir?

Merci à mon équipe « inarrêtable »! Merci à notre Conseil d'administration pour son expertise, et son dévouement généreux.

Pas facile, cette année! Mais nous avons su persévérer, nous adapter et surtout surmonter les plus grands des défis. J'ai grand espoir que nous arriverons à mener un plan de relance pour notre secteur qui saura honorer l'importance des arts et de la culture dans notre vie quotidienne.


Suzanne Campagne
Directrice



De gauche à droite :
Rim Khoja, Pierre-Emmanuel Komoé, Zoé Fortier, Elma Bos,
Shannon Lacroix, Suzanne Campagne, Dany Rousseau, Aurélie Labrière
Crédit photo : CCF

ÉQUIPE CCF

Suzanne Campagne

Directrice générale

Pierre Emmanuel Komoe

Adjoint à l'administration et aux projets

Responsable de la comptabilité

Aurélie Labrière

Responsable des projets

Zoé Fortier

Responsable de la programmation scolaire

Dany Rousseau

*Responsable administratif des projets et
au développement organisationnel*

Elma Bos

*Responsable du Réseau francophone des spectacles en
Saskatchewan et du développement des communautés*

Shannon Lacroix

Responsable des communications

Rim Khoja

*Responsable du FRESK et
du développement du secteur scolaire*

HISTOIRES À SUCCÈS



Crédit photo : CCF

CET HORIZON – LA RÉSILIENCE DES PLAINES

Moments chaleureux

La pandémie de la COVID-19 a frappé de plein fouet le secteur des arts et de la culture mettant un frein à l'épanouissement du secteur artistique. Même si la pandémie continue de perdurer, malgré les restrictions sanitaires en vigueur, la musique n'a pas de frontières.

« Même si nous sommes isolés, nous sommes toujours ensemble », c'est le message qu'ont partagé des artistes fransaskois qui ont uni leur voix, le temps d'une chanson dans le projet initié par le Conseil culturel fransaskois (CCF) et réalisé par Mario Lepage en lançant la chanson et le montage Cet Horizon – La résilience des plaines.

Par ce projet très original, nous voulions briser l'isolement que vivaient nos artistes fransaskois pendant les périodes de confinement, renforcer les liens entre eux, unir nos forces et insuffler une lueur d'espoir pour une relance du secteur des arts et de la culture.

Cet Horizon – La résilience des Plaines est une capsule vidéo dans laquelle douze (12) artistes fransaskois chantent en parfaite harmonie dans le confort de leur maison, des moments magiques, chaleureux, remplis d'émotions et de gaietés, un plaisir pour les yeux et pour les oreilles.

Les artistes qui ont participé au projet sont : Alexis Normand, Anique Granger, Annette Campagne, émi, Étienne Fletcher, Les Pxtrails, Lord Byrun, Malika Sellami, Mario Lepage, Michel Marchildon, Shawn Jobin et Vaero.

Le projet rassembleur a permis à ces artistes de chanter la chanson lauréate du concours de chanson thème de l'Année provinciale des Fransaskois en 2012, dont les paroles ont été écrites par Alexis Normand et Shawn Jobin.

Cette initiative a permis également de non seulement donner de la visibilité à nos artistes, mais a aussi mis en avant la vitalité de la culture francophone en Saskatchewan.

Ce chef-d'œuvre musical a récolté plus de mille vues et est toujours disponible sur la chaîne YouTube du CCF. De plus, 6 petites vidéos ont été créées dans lesquelles nous pouvons entendre le message que nous adressent les participants au projet.

DU NORD ET DE L'OUEST – DIALOGUE D'ÉCRIVAIN.E.S

Quand la littérature nous rassemble

Le Conseil culturel francsaskois est très fier d'avoir développé, avec le soutien d'organismes et d'artistes des quatre provinces de l'Ouest et de deux Territoire du Nord canadiens, des évènements publics présentés en ligne pour faire rayonner la littérature francophone dans nos régions dans le cadre du lancement des Rendez-vous de la francophonie.

Il s'agissait de six soirées littéraires gratuites permettant aux écrivain.e.s de chacune de ces provinces, et chacun de ces territoires de présenter des extraits de leurs œuvres. C'était des occasions de découvertes, de partages, d'échanges lors de sessions de questions/réponses, donnant l'opportunité à ces écrivain.e.s à se faire connaître, de diffuser leurs œuvres et de tisser des liens entre le public et ces écrivain.e.s de ces provinces et territoires lors de rencontres virtuelles. Le tout s'est clôturé lors d'un forum de quatre sessions la fin de semaine du 27 et du 28 mars.

Par ce projet, le CCF avec la collaboration d'organismes et d'artistes des quatre provinces de l'Ouest et de deux Territoire du Nord canadiens voulait briser l'éloignement que vivent nos artistes, à leur permettre de sortir de leur zone de confort et à leur offrir une structure sur laquelle s'appuyer pour partager leur travail, à prendre part à un évènement alliant formations, rencontres, réseautage, leur offrir une meilleure connaissance du marché du livre en rencontrant des personnes clés du secteur et leur offrir également de la visibilité.

Du Nord et de l'Ouest – dialogue d'écrivain.e.s s'est déroulé tout au long du mois de mars 2021 en ligne via la plateforme Zoom :

- Soirée Territoires du Nord-Ouest : 37 participants
- Soirée Manitoba : 27 participants
- Soirée Saskatchewan : 40 participants
- Soirée Colombie-Britannique : 29 participants
- Forum du samedi : 58 participants
- Forum du dimanche : 63 participants

Ce projet innovateur a suscité beaucoup d'engouement auprès de la communauté littéraire du Nord et de l'Ouest. Plusieurs organismes et artistes ont démontré leur intérêt à créer plus d'évènements de ce genre pour poursuivre ces échanges et créer un regroupement pour les écrivain.e.s du Nord et de l'Ouest. Nous avons hâte de voir les retombées d'un tel projet en présentiel dans un avenir proche.



Crédit photo : CCF

RAPPORT DE L'AUDITEUR 2021

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	19
État de l'évolution de l'actif net	20
État de la situation financière	21
État des flux de trésorerie	22
Notes complémentaires	23-28
État des résultats par projets	29

Bergeron&Co.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Conseil culturel fransaskois incorporé

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Conseil culturel fransaskois incorporé, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Conseil culturel fransaskois incorporé au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de

concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bergeron & Co.

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

Edmonton, AB
7 juin 2021

Bergeron&Co.

CONSEIL CULTUREL FRANSAKSKOIS INCORPORÉ
ÉTAT DES RÉSULTATS
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS		
Patrimoine Canadien	\$ 334,122	\$ 365,000
SaskLotteries	293,000	293,000
Ministère de l'Éducation	176,679	149,515
Subventions et allocations diverses (Note 12)	97,905	74,671
Ventes et autres revenus	26,987	55,700
Remboursements de dépenses	15,496	67,176
Conseil des arts du Canada	10,000	25,000
Amortissement de apports reportés (Note 10)	4,691	-
Contrats de service	2,313	3,523
Adhésions et abonnements	1,920	1,940
Intérêts	1,844	2,031
Commandites	-	12,160
	<u>964,957</u>	<u>1,049,716</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	387,580	305,725
Honoraires et contractuels (Note 13)	213,858	240,361
Subventions (Note 15)	156,432	144,853
Fournitures de bureau	27,224	13,749
Location de bureau (Note 14)	24,109	27,383
Publicité et promotion	28,112	55,078
Honoraires professionnels	21,076	11,865
Téléphone	14,154	10,785
Cotisations et abonnements	14,153	11,489
Fournitures	10,648	9,613
Déplacements	8,414	83,987
Amortissement des immobilisations corporelles	7,438	2,883
Location d'équipement	4,834	27,325
Créances irrécouvrables	4,325	-
Frais bancaires	2,573	2,886
Repas et frais de représentation	2,498	26,964
Assurances	1,165	817
Organisation technique	1,085	23,723
Frais WCB	897	638
Formation pratique	844	2,710
Intérêts bancaires	172	80
	<u>931,591</u>	<u>1,002,914</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	\$ <u>33,366</u>	\$ <u>46,802</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.
Bergeron & Co.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

ACTIF NET	Investi en <u>immobilisations</u>	Grevé <u>d'affectation</u>	Non-grevé <u>d'affectation</u>	Total <u>2021</u>	Total <u>2020</u>
Solde au début de l'exercice	\$ 31,651	\$ 46,000	\$ (14,711)	\$ 62,940	\$ 16,137
Excédent des produits sur les charges	<u>(2,747)</u>	<u>-</u>	<u>36,113</u>	<u>33,366</u>	<u>46,802</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>\$ 28,904</u>	<u>\$ 46,000</u>	<u>\$ 21,402</u>	<u>\$ 96,306</u>	<u>\$ 62,939</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Bergeron&Co.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 3)	\$ 277,036	\$ 131,983
Placements à court terme (Note 5)	28,986	54,863
Créances (Note 4)	40,420	68,671
TPS à recevoir	32,426	26,503
Frais payés d'avance	<u>5,500</u>	<u>-</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	384,368	282,020
PLACEMENTS (Note 5)	57,238	29,036
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 6)	40,619	9,330
COLLECTION (Note 7)	<u>22,321</u>	<u>22,321</u>
TOTAL DE L'ACTIF	\$ <u>504,546</u>	\$ <u>342,707</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$ 76,753	\$ 52,564
Revenus reportés (Note 9)	<u>297,450</u>	<u>227,203</u>
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	374,203	279,767
APPORTS REPORTÉS (Note 10)	<u>34,037</u>	<u>-</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>408,240</u>	<u>279,767</u>
ACTIF NET		
Actif net investi en immobilisations corporelles	28,904	31,651
Actifs nets grévés d'affectation (Note 11)	46,000	46,000
Actif net non-grévé d'affectation	<u>21,402</u>	<u>(14,711)</u>
TOTAL DE L'ACTIF NET	<u>96,306</u>	<u>62,940</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	\$ <u>504,546</u>	\$ <u>342,707</u>

Approuvé par les administrateurs:

 , Administrateur
 , Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.
Bergeron & Co.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	\$ 33,366	\$ 46,802
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	7,438	2,883
Amortissement des apports reportés	(4,691)	-
Intérêts réinvestis	<u>(2,325)</u>	<u>(1,483)</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	33,788	48,202
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	32,786	(14,292)
Subventions à recevoir	(5,449)	1,139
Intérêts à recevoir	914	(548)
Frais payés d'avance	(5,500)	-
Comptes fournisseurs et charges à payer	24,190	12,055
Taxes sur les produits et services	(5,923)	(9,031)
Revenus reportés	<u>70,247</u>	<u>30,485</u>
	<u>145,053</u>	<u>68,010</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés	<u>38,728</u>	<u>-</u>
	<u>38,728</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achats d'immobilisations corporelles	<u>(38,728)</u>	<u>(4,776)</u>
	<u>(38,728)</u>	<u>(4,776)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	145,053	63,234
Encaisse au début de l'exercice	<u>131,983</u>	<u>68,748</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 277,036</u>	<u>\$ 131,982</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.
Bergeron & Co.

CONSEIL CULTUREL FRANSAKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil culturel fransaskois incorporé est un organisme sans but lucratif dont le mandat est la coordination de la culture française et d'ateliers incluant des activités artistiques. L'organisme a été constitué en vertu de la Loi « The Non-Profit Corporations Act, 1995 » de la Saskatchewan le 9 janvier 1976.

Le conseil est reconnu comme organisme sans but lucratif selon la Loi sur les impôts donc, il est exonéré d'impôts selon l'article 149.

Les revenus du conseil proviennent principalement, 83% (2020 - 77%) de trois bailleurs de fonds.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Utilisation d'estimations

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile des immobilisations et la dépréciation des actifs à long terme ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

- b) L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les remboursements de dépenses sont constatés à titre de produits au moment où les dépenses sont engagées et sur la base de recouvrement du coût de celles-ci.

Les commandites, ventes et autres revenus, contrats de services et les adhésions sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus, les biens sont transférés ou au moment de l'évènement.

Les intérêts sont constatés à titre de produits selon la méthode de comptabilité d'exercice.

CONSEIL CULTUREL FRANSAKSOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

Instruments financiers

- c) Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions entre apparentés qui sont comptabilisées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable selon le cas. L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.
- Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les comptes clients, les subventions à recevoir, les intérêts à recevoir, les dépôts à termes et les parts sociales.
- Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer.
- Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

- d) Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

- e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ayant une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	30% Amortissement dégressif
Équipement	20% Amortissement dégressif

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Collection

- g) La collection est capitalisée dans l'état de la situation financière, mais elle n'est pas amortie. Les oeuvres sont initialement comptabilisées à la juste valeur.

Les oeuvres d'arts sont soumises à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats.

CONSEIL CULTUREL FRANSAKSOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

Apports reçus sous forme de biens et services

- h) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Répartition des frais de soutien administratifs

- i) L'organisme répartit les coûts de soutien administratif à chaque programme en déterminant la base appropriée pour l'imputation de chaque dépense et applique cette base de façon constante chaque année. Les dépenses telles que les salaires, loyer et les fournitures de bureau sont réparties selon les montants alloués par le bailleur de fonds ainsi qu'en fonction du budget approuvé par le conseil d'administration.

3. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATION

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Encaisse grevée d'affectation externe - Subventions	\$ 278,150	\$ 227,203
Encaisse grevée d'affectation interne - Fonds d'éventualité	<u>46,000</u>	<u>46,000</u>
Total de l'encaisse affecté	324,150	273,203
Encaisse non-grevée d'affectation	<u>(47,114)</u>	<u>(141,220)</u>
Total de l'encaisse	<u>\$ 277,036</u>	<u>\$ 131,983</u>

4. CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes clients	\$ 18,693	\$ 51,479
Subventions à recevoir	19,385	13,936
Intérêts à recevoir	<u>2,342</u>	<u>3,256</u>
	<u>\$ 40,420</u>	<u>\$ 68,671</u>

5. PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
<i>Court terme</i>		
Dépôt à terme échéant en décembre 2021, portant intérêt à 1,615 %	28,986	-
Dépôt à terme échéant en août 2020, portant intérêt à 2,80 %	<u>\$ -</u>	<u>\$ 54,863</u>
	<u>28,986</u>	<u>54,863</u>
<i>Long terme</i>		
Dépôt à terme échéant en août 2022, portant intérêt à 0,97 %	57,188	-
Parts sociales - Coopérative des publications fransaskoises	50	50
Dépôt à terme échéant en décembre 2021, portant intérêt à 1,615 %	<u>-</u>	<u>28,986</u>
	<u>\$ 57,238</u>	<u>\$ 29,036</u>

Les dépôts à terme sont donnés en garanties de la carte de crédit et de la marge de crédit. Voir la note 8.

Bergeron&Co.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2021</u>	<u>2020</u>
Matériel informatique	\$ 41,090	\$ 21,015	\$ 20,075	\$ 8,812
Équipement	<u>26,847</u>	<u>6,303</u>	<u>20,544</u>	<u>518</u>
	<u>\$ 67,937</u>	<u>\$ 27,318</u>	<u>\$ 40,619</u>	<u>\$ 9,330</u>

7. COLLECTION

L'organisme détient une collection permanente d'objets d'arts qui vise à promouvoir et supporter les artistes fransaskois. Au cours de l'exercice, l'organisme n'a encouru aucune dépense pour la conservation de cette collection.

8. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'organisme possède une carte de crédit au montant autorisé de 25 000 \$ portant intérêt au taux de 8,95%.

De plus, l'organisme possède une marge de crédit au montant autorisé de 70 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 %.

Les deux (2) facilités de crédit sont garanties par les dépôts à terme. Voir la note 5.

Le taux préférentiel du prêteur est de 2,45 % au 31 mars 2021.

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Fonds reçus</u>	<u>Fonds utilisés</u>	<u>Solde à la fin</u>
SaskLotteries	\$ 146,500	\$ 293,000	\$ 293,000	\$ 146,500
Ministère de l'Éducation	65,703	220,976	176,679	110,000
Ventes et autres revenus	-	46,287	26,987	19,300
Patrimoine Canadien	-	389,000	372,850	16,150
FCCF	5,000	5,500	5,000	5,500
Conseil des arts du Canada	<u>10,000</u>	<u>-</u>	<u>10,000</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 227,203</u>	<u>\$ 954,763</u>	<u>\$ 884,516</u>	<u>\$ 297,450</u>

Bergeron&Co.

CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

10. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les immobilisations et les apports affectés à laquelle des immobilisations de l'organisation ont été acheté. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Subvention reçu	\$ 38,728	\$ -
Montants amortis au revenu	<u>(4,691)</u>	<u>-</u>
Balance de fermeture	<u>\$ 34,037</u>	<u>\$ -</u>

11. ACTIFS NETS GREVÉS D'AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration de la société on affecté un montant interne de 46 000\$ pour un fond d'éventualité. Ces fonds grevés d'affectation interne ne peuvent être utilisés pour aucune autre raison sans l'approbation du conseil d'administration.

12. SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS DIVERSES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan	\$ 26,900	\$ -
MusicAction	20,250	22,819
Coup de coeur francophone	16,000	14,535
Réseau national des galas	8,335	5,000
Service Canada	7,205	3,540
Artvest	7,137	-
Jeunesse Canada au travail	5,678	4,177
Fédération culturelle canadienne-française	5,000	-
SAIC	1,400	20,600
Radio-Canada	<u>-</u>	<u>4,000</u>
	<u>\$ 97,905</u>	<u>\$ 74,671</u>

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Durant l'exercice financier, des honoraires au montant de 1 120 \$ (2020 - 1 330 \$), ont été versés à des membres du conseil d'administration pour leur obligation d'assister à certains événements de représentation. Des cachets d'artiste on été versés pour un montant de 1 340 \$ (2020 - 12 434 \$). Des prix et subventions leur ont aussi été accordés au montant de 1 500 \$ (2020 - 1 200 \$).

Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties.

CONSEIL CULTUREL FRANSAKSKOIS INCORPORÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2021

14. ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé en vertu de baux pour la location d'espaces de bureau échéant en mars 2023, août 2021 et novembre 2021. Les loyers minimums futurs totalisent 35,836 \$ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices :

2022	\$ 20,561
2023	<u>15,275</u>
	<u>\$ 35,836</u>

15. SUBVENTIONS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Subventions scolaires et de diffusions	\$ 58,450	\$ 64,158
PAMA	45,575	46,000
PAA	27,407	34,695
PAAE	<u>25,000</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 156,432</u>	<u>\$ 144,853</u>

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit :

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les comptes clients, les subventions à recevoir et les intérêts à recevoir.

Risque de liquidité :

L'organisme est exposé à un risque de liquidité est principalement en l'égard à ses comptes fournisseurs et charges à payer.

17. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conforme à la présentation adoptée de l'exercice considéré.

Bergeron&Co.

CONSEIL CULTUREL FRANSAKSOIS INCORPORÉ
 États des résultats par projets
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021

	Fonctionnement	Réseau scolaire	Diffusion des arts	Fête Fransaskoise	Services aux artistes	Retraite interprovinciale	Mentorat et visibilité	Programme de financement	TOTAL 2021
PRODUITS									
Patrimoine Canadien	\$ 154,352	\$ -	\$ 93,750	\$ 40,482	\$ 14,482	\$ 25,000	\$ 6,056	\$ -	334,122
SaskLotteries	185,920	-	13,381	-	11,913	-	2,744	79,042	293,000
Ministère de l'Éducation	-	176,679	-	-	-	-	-	-	176,679
Subventions et allocations diverses (Note 12)	17,817	23,838	16,000	-	14,591	-	10,659	15,000	97,905
Ventes et autres revenus	16,097	10,290	-	-	600	-	-	-	26,987
Remboursements de dépenses	2,615	620	12,261	-	-	-	-	-	15,496
Conseil des arts du Canada	-	-	-	-	-	-	10,000	-	10,000
Amortissement des apports reportés (Note 10)	2,454	-	-	2,237	-	-	-	-	4,691
Contrats de services	163	2,150	-	-	-	-	-	-	2,313
Adhésion et abonnements	1,570	350	-	-	-	-	-	-	1,920
Intérêts	1,844	-	-	-	-	-	-	-	1,844
Total des produits	382,832	213,927	135,392	42,719	41,586	25,000	29,459	94,042	964,957
CHARGES									
Salaires et charges sociales	191,557	85,608	58,079	10,907	21,357	11,092	8,980	-	387,580
Honoraires et contractuels (Note 13)	29,613	78,951	30,656	27,730	15,476	10,570	19,302	1,560	213,858
Subventions (Note 15)	-	22,600	40,500	-	850	-	-	92,482	156,432
Publicité et promotion	15,834	6,786	1,187	50	118	3,266	871	-	28,112
Fournitures de bureau	18,996	7,948	171	109	-	-	-	-	27,224
Location de bureau (Note 14)	23,142	411	-	230	326	-	-	-	24,109
Honoraires professionnels	21,076	-	-	-	-	-	-	-	21,076
Téléphone	13,329	-	825	-	-	-	-	-	14,154
Cotisations et abonnements	11,678	835	1,522	46	-	72	-	-	14,153
Fournitures	766	6,881	2,127	465	409	-	-	-	10,648
Déplacements	3,620	2,561	225	142	1,589	-	277	-	8,414
Amortissement des immobilisations corporelles	5,201	-	-	2,237	-	-	-	-	7,438
Location d'équipement	3,975	-	-	830	-	-	29	-	4,834
Créance irrécouvrable	4,325	-	-	-	-	-	-	-	4,325
Frais bancaire	2,573	-	-	-	-	-	-	-	2,573
Repas et frais de représentation	1,021	697	100	-	680	-	-	-	2,498
Assurances	1,165	-	-	-	-	-	-	-	1,165
Organisation technique	1,085	-	-	-	-	-	-	-	1,085
Frais WCB	897	-	-	-	-	-	-	-	897
Formation pratique	400	444	-	-	-	-	-	-	844
Intérêts bancaires	172	-	-	-	-	-	-	-	172
Total des charges	350,425	213,722	135,392	42,746	40,805	25,000	29,459	94,042	931,591
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	\$ 32,407	\$ 205	\$ -	\$ (27)	\$ 781	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 33,366

PROGRAMMATION 2021/2022

PROGRAMMATION COMMUNAUTAIRE

- **PAMA** – Programme d'appui financier aux membres associatifs pour les spectacles, ateliers et activités culturelles et artistiques présentés par les groupes membres
- **Tournées** « Coup de coeur francophone » 3 spectacles
- **Réseau francophone de spectacles en Saskatchewan 360°SK** – 3 tournées dans les communautés francophones
- **Participation** – Contact Ouest, Contact Ontariois, et le Festival international de la chanson de Granby.
- **Représentation** – Forum du réseau associatif fransaskois, Table des élus, Coup de coeur francophone, Réseau des grands espaces, Réseau Ontario, Fédération culturelle canadienne-française (Table des organismes culturelles -TOC) et SaskCulture.
- **Partenariats** – Regina Folk Festival, Regina Jazz Society, le MacKenzie Art Gallery, Remai modern, New Dance Horizon, la Société historique de la Saskatchewan, les Éditions de la nouvelle plume, l'Association jeunesse fransaskoise, l'Assemblée communautaire fransaskoise, la CAFS, le Conseil des écoles fransaskois, Radio-Canada.
- **Assemblée générale annuelle**
- **Notre génération en musique**
- **Festival fransaskois**

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

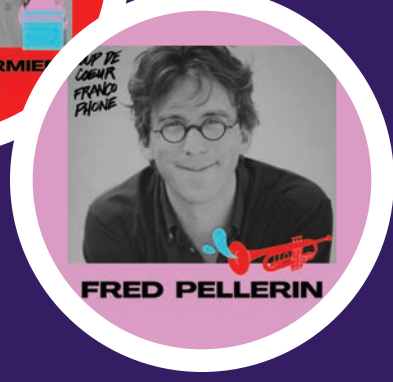
- Site Web (en continu)
- L'infolettre
- Livre arts et culture fransaskois
- Résidence d'artistes fransaskois
- Zoom en culture
- Archives CCF
- Pré-Nouvelle scène
- Arts Management Système

PROGRAMMATION ARTISTIQUE

- **Formations** – Tremplin Pro, Retraite des écrivains Aide ponctuelle aux artistes
- **PAA** – Programme d'aide aux artistes – appui financier aux projets des artistes
- **Nouvelle scène** – 3 à 6 artistes de la relève
- **1^{re} scène** – artistes de la relève musicale de moins de 18 ans
- **Représentation** – Fédération culturelle canadienne-française (table des organismes artistiques – TOA), Société Chant'Ouest, ANIM, Réseau national des galas de la chanson (RNGC), AGAVF, et Sask Arts Alliance
- **Mentorat musical** – 6 à 8 artistes en émergence
- **Regroupement des écrivains de l'Ouest et du Nord** – participation active à sa mise en place et activités connexes pour donner de la visibilité à l'échelle interprovinciale aux écrivains fransaskois

PROGRAMMATION SCOLAIRE

- **Tournées** de spectacles scolaires
- **Ateliers** artistiques et culturels scolaire
- **Participation** – Contact Ouest ou Contact Ontariois
- **Publication** – journal « Clin d'oeil Jeunes Saskois » à l'élémentaire, cahiers pédagogiques des artistes ou artisans francophones en Saskatchewan
- **Animation théâtrale scolaire** en partenariat avec La Troupe du Jour (ateliers sur demande dans les écoles)
- **Jamais trop tôt** – Concours musical
- **Élevateur numérique** – Activités parascolaires pour les élèves du secondaire sur des disciplines numériques
- **La moisson** – Activités rassembleuses favorisant des échanges entre les écoles et les communautés autour d'un projet culturel
- **Déclic** – Balados pédagogiques abordant la construction langagière, identitaire et culturelle
- **FRESK** – Catalogue unique des services et activités scolaires en français en Saskatchewan
- **Représentation** – Ministère de l'Éducation, Salons des enseignants, Cercle en éducation



PROGRAMMATION 2021/2022 EN PHOTOS

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021/2022

REVENUS

	21/22 Prévisions	20/21 Réel	20/21 Prévisions	19/20 Réel
SOURCES				
SaskLotteries	293 000 \$	293 000 \$	293 000 \$	293 000 \$
PCH -entente	168 000 \$	174 890 \$	191 250 \$	168 000 \$
PCH - Projets	87 150 \$	65 482 \$	100 000 \$	75 000 \$
Éducation	204 609 \$	176 679 \$	220 976 \$	149 515 \$
FCPA	75 000 \$	93 750 \$	93 750 \$	75 000 \$
CAC	135 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	25 000 \$
Musicaction	20 250 \$	20 250 \$	20 250 \$	22 819 \$
Coup de cœur	16 000 \$	16 000 \$	11 750 \$	14 535 \$
RNGC	11 000 \$	8 335 \$	11 000 \$	5 000 \$
FACC	51 000 \$	- \$	4 000 \$	47 000 \$
Autre*	20 342 \$	30 926 \$	22 000 \$	51 971 \$
Autofinancement (Commandites, contribution partenaire, billetterie)	136 969 \$	75 645 \$	45 000 \$	122 876 \$
TOTAL REVENUS	1 218 320 \$	964 957 \$	1 022 976 \$	1 049 716 \$
Surplus / déficit		33 366 \$		46 802 \$
Surplus déficit cumulatif		96 306 \$		62 940 \$

DÉPENSES

	21/22 Prévisions	20/21 Réel	20/21 Prévisions	19/20 Réel
SALAIRES				
Administration	170 000 \$	118 756 \$	128 000 \$	95 629 \$
Diffusion	50 000 \$	58 079 \$	50 000 \$	44 914 \$
Programme scolaire	75 000 \$	85 608 \$	70 000 \$	44 547 \$
Projets	50 000 \$	47 636 \$	50 000 \$	45 136 \$
Communications	50 000 \$	30 012 \$	50 000 \$	27 500 \$
Temporaires	20 000 \$	10 000 \$	22 000 \$	20 000 \$
Bénéfices	45 000 \$	37 489 \$	45 000 \$	28 000 \$
Total CCF	460 000 \$	387 580 \$	415 000 \$	305 726 \$
Total salaires	460 000 \$	387 580 \$	415 000 \$	305 726 \$
OPÉRATIONS				
Loyers	29 000 \$	23 142 \$	25 750 \$	24 346 \$
Fournitures, matériels	9 000 \$	31 297 \$	10 000 \$	11 339 \$
Communications/promotion	15 000 \$	15 834 \$	8 000 \$	12 563 \$
Services professionnels	40 000 \$	21 076 \$	10 000 \$	22 561 \$
Déplacements	6 000 \$	4 641 \$	4 000 \$	9 913 \$
Concertations/AGA/comité exec	6 000 \$	4 672 \$	6 000 \$	8 170 \$
Téléphones, imprimante, internet, etc.	35 000 \$	40 800 \$	23 000 \$	22 738 \$
Total opérations	140 000 \$	141 462 \$	86 750 \$	111 630 \$
PROGRAMMES & PROJETS				
Scolaire	184 900 \$	124 159 \$	145 976 \$	129 760 \$
RDSSK / coup de cœur	141 335 \$	77 313 \$	138 750 \$	136 405 \$
PAMA / PAA	70 000 \$	94 042 \$	70 000 \$	55 815 \$
Nouv scène	20 000 \$	16 727 \$	7 900 \$	21 695 \$
Tremplin Pro	5 000 \$	3 198 \$	3 000 \$	6 400 \$
Formations arts	6 000 \$	5 999 \$	7 000 \$	6 296 \$
Promotion des artistes + collection	5 000 \$	5 056 \$	10 000 \$	7 000 \$
Festival fransaskois	121 000 \$	31 839 \$	78 000 \$	174 670 \$
Autres projets	65 085 \$	44 216 \$	60 600 \$	47 517 \$
Total programmes & projets	618 320 \$	402 549 \$	521 226 \$	585 558 \$
DÉPENSES GLOBALES	1 218 320 \$	931 591 \$	1 022 976 \$	1 002 914 \$

ANNEXE I

SUBVENTIONS PAA 2020/2021

ARTISTE	PROJET	2020/21
Mario Lepage	Session live de la chanson – La Bohème	1 500 \$
Anne Brochu Lambert	Recherche et création : Passages – Phase 1	1 500 \$
David Baudemont	Plaines Aquarelles (1 ^{re} partie)	1 100 \$
Sylvie Walker	Enregistrement de démos	1 000 \$
Annette Campagne	La légende de Calamity Jane, création d'une maquette d'album et d'outils promo par la graphiste Nathalie Franck	1 000 \$
Estelle Bonetto	GAÏA_CRÉATIONS	800 \$
Anique Granger	Rewind – Le ruban de la cassette	1 000 \$
Annie Bérubé	« Mentorat basé sur le modèle de CARFAC mais de plus courte durée pour aborder l'aspect professionnel d'une pratique artistique »	800 \$
Marie-Véronique Bourque	Enregistrement à Québec, EP phase 2	1 100 \$
Thomas Chevalier	Enregistrement, production, promotion et diffusion de l'album « En temps de Guerre »	600 \$
Émilie Dubois	Trames sonores de la pièce Diva et Catastrophe	500 \$
Lorenzo Dupuis	Le dessin – une autre dimension de mon expression visuelle	700 \$
Charley Farrero	« Mon Exposition RENOUEAU à La Maison des artistes visuels francophones a Winnipeg du 6 août au 3 Octobre 2020 »	700 \$
Étienne Fletcher	« La création de contenu visuel pour le nouveau spectacle francophone d'Étienne Fletcher »	1 000 \$
Sharon Pulvermacher	La Dame de l'Étoile du Nord	750 \$
Annie Bérubé	Création en pour exposition solo à la galerie CAVA à Edmonton en 2021	1 500 \$
Émilie Lebel	Projet de collaboration émi x Marie-Clo	1 200 \$
David Baudemont	Plaines Aquarelles (2 ^e partie)	1 000 \$
Lévi Soulodre	Promotion de l'album « Le poète »	800 \$
Mario Lepage	Création de maquettes pour Ponteix	1 200 \$
Alexis Normand	Écriture de chansons jazz-folk	1 728,50 \$
Émilie Dubois	Les contes d'ÉmiLie (Émilie et Lise)	500 \$
Sylvie Walker	Production d'un EP	1 438,50 \$
Annie Bérubé	Transportation pour exposition solo à la galerie CAVA à Edmonton en 2021	1 283 \$
Patricia Leguen	Série de tableaux à l'acrylique	1 100 \$
David Baudemont	Plaines Aquarelles (3 ^e et dernière partie)	1 100 \$

TOTAL 26 900 \$

SUBVENTIONS PAAE 2020/2021

ARTISTE	PROJET	2020/21
Mario Lepage	Améliorer l'efficacité technique et la visibilité du studio d'enregistrement de Mario Lepage nommé « Studio Garage »	5000 \$
Shawn Jobin	Développement de marché et présence au Québec et France	5000 \$
Lorenzo Dupuis	Commercialisation de dessins	4000 \$
Laura St. Pierre	Mise à jour du site Web pour l'avancement du développement de marché d'exportation	4000 \$
Annette Campagne	La légende de Calamity Jane en temps calamiteux	3500 \$
Étienne Fletcher	Production et commercialisation du vidéoclip « Jeux de mémoire »	3500 \$

25 000 \$

SUBVENTIONS PAMA 2020/2021

ASSOCIATION MEMBRE	RÉGION	PROJET	2020/21
ACFMJ	Moose Jaw	Ateliers artistiques - Camps de jour	1 420 \$
		Course Zombie vs Humain	1 000 \$
ACFG	Gravelbourg	Exposition d'art africaine - Spectacle dans le Parc	1 500 \$
ACFR	Regina	Café communautaire	1 500 \$
		Ateliers culinaire virtuel	1 000 \$
AFZP	Zenon Park	Fête des moissons	1 500 \$
Auvergnois de Ponteix	Ponteix	Danser au rythme du tambour burundais	2 750 \$
CAFS	Saskatoon	JANA	3 300 \$
Centre francophone BDS	Bellevue	Initiatives de Bellevue	1 025 \$
		Barn Dance	2 300 \$
BCR Inc.	Regina	Ateliers danse + journée Nouvel AN	2 225 \$
CPF	Regina	Publication conjointe avec Ancrages	2 000 \$
ENP	Regina	Club de lecture	2 000 \$
		Publications de livres	2 500 \$
FFS	Saskatoon	Les 5@7 virtuels	1 750 \$
La Troupe du Jour	Saskatoon	Programmation annuelle	4 000 \$
SCFPA	Prince Albert	Ateliers culinaire virtuel	1 000 \$

32 770 \$

ANNEXE II

CONSTITUTION

TABLE DES MATIÈRES

Article 1 – Le nom page	37
Article 2 – La langue	37
Article 3 – La vision	37
Article 4 – La mission	37
Article 5 – Les valeurs	37
Article 6 – Le mandat	37
Article 7 – Le cadre stratégique	37
Article 8 – Les pouvoirs	37
Article 9 – Autorité suprême	37
Article 10 – Restrictions.	38
Article 11 – Modifications.	38
Article 12 – Suspension ou expulsion.	38
Article 13 – La dissolution	38
Article 14 – Aliénation des biens.	38
Article 15 – Entrée en vigueur	38
Article 16 – Les membres	38
Article 17 – Les règlements	38
Article 18 – Politiques de conflits d'intérêts	41
Annexe 1	43
Annexe 2	48

ARTICLE 1 Le nom

- 1.1 Les centres ou comités culturels locaux ont fondé un organisme à but non lucratif dont le nom légal est « Le Conseil culturel francaskois incorporé ».
- 1.2 Toute référence à « Le CCF », ci-après mentionnée, signifie « Le Conseil culturel francaskois incorporé ».

ARTICLE 2 La langue

- 2.1 La langue officielle de travail du CCF est le français. Toutes les délibérations officielles du CCF se déroulent en français et tous les actes officiels du Conseil sont publiés en français.

ARTICLE 3 La vision

- 3.1 Les francophones de la Saskatchewan vivent pleinement leur culture par l'accès aux produits artistiques et aux activités culturelles qu'ils créent, consomment et partagent.

ARTICLE 4 La mission

- 4.1 Représenter et appuyer les communautés culturelles et artistiques francophones de la Saskatchewan.
- 4.2 Pour réaliser sa mission, le CCF :
 - a) travaille à accroître la visibilité et la reconnaissance de l'identité des communautés francophones par les arts et la culture;
 - b) renforce l'accès aux arts et la culture au niveau local;
 - c) renforce les liens entre les communautés (minoritaires/majoritaires – nouveaux arrivants et établis) via les arts et la culture;
 - d) favorise la création et la diffusion des produits culturels et artistiques tant pour les artistes émergents qu'établis;
 - e) est à l'écoute des besoins pour adapter son offre de services et de programmes.

ARTICLE 5 Les valeurs

- 5.1 Les valeurs du CCF sont les suivantes :

**Rassembleur
Partenariat /
collaboration**

*Transmission du
patrimoine culturel*

**Innovation
Diversité**

*Environnement soin
et respectueux*

ARTICLE 6 Le mandat

- 6.1 Le mandat du CCF est :
 - a) de revendiquer les droits des francophones en matière culturelle et artistique;
 - b) d'agir comme porte-parole officiel de la communauté francaskoise dans le domaine culturel et artistique;
 - c) d'offrir des services pour promouvoir le développement culturel et artistique des artistes francaskoises et francaskois et de la communauté francaskoise;
 - d) d'informer les membres des ressources disponibles pour le développement culturel et artistique;
 - e) d'établir et de maintenir des liens étroits avec tous les organismes francaskois, les organismes culturels fédéraux et provinciaux ainsi qu'avec les agences et les ministères fédéraux et provinciaux et les partenaires (les écoles francaskoises, les écoles avec les programmes d'immersion et le français de base);
 - f) de se tenir à la fine pointe de l'évolution du développement culturel et artistique;
 - g) de venir en aide aux artistes ainsi qu'aux organismes culturels et artistiques représentés par le CCF en constituant un fond auxiliaire avec la Fondation francaskoise.

ARTICLE 7 Le cadre stratégique

- 7.1 Le CCF s'est doté d'un cadre stratégique contenant des principes directeurs et quatre (4) axes prioritaires accompagnés d'actions par secteur et des résultats (voir annexe 1).

ARTICLE 8 Les pouvoirs

- 8.1 Le CCF a le droit de posséder, d'acquérir, d'accepter, d'hypothéquer, d'échanger ou de disposer de quelque façon que ce soit tout bien, meuble ou immeuble, pour promouvoir ses intérêts et parvenir à ses objectifs.

ARTICLE 9 Autorité suprême

- 9.1 Le CCF est régi par un organisme nommé l'Assemblée générale qui en est l'autorité suprême. L'Assemblée générale a plein pouvoir pour déterminer les principes directeurs, les objectifs, les orientations, les statuts et les règlements du Conseil.

ARTICLE 10

Restrictions

- 10.1 Un membre associatif ou individuel ne peut **engager** le CCF à contribuer financièrement ou autrement, sans la permission écrite du conseil d'administration.

ARTICLE 11

Modifications

- 11.1 Seule l'Assemblée générale ou extraordinaire du CCF a le droit d'adopter des modifications aux statuts et aux règlements du CCF.
- 11.2 Tout membre du CCF qui désire soumettre une résolution de modifications des statuts à l'Assemblée générale annuelle ou extraordinaire, doit faire parvenir au siège social du CCF le texte de cette modification au moins quarante cinq (45) jours avant la date de l'Assemblée générale annuelle ou extraordinaire. Le CCF doit faire parvenir des copies à tous les membres trente (30) jours avant l'Assemblée générale annuelle ou extraordinaire.
- 11.3 Une proposition de modification de la constitution, soumise conformément au paragraphe 11.2 ne sera adoptée que si elle recueille les deux tiers (2/3) des voix des membres et délégués votants présents.

ARTICLE 12

Suspension ou expulsion

- 12.1 L'Assemblée générale a le pouvoir de suspendre ou d'expulser sans remboursement de la cotisation tout membre qui sera coupable d'infraction aux statuts ou aux règlements du CCF ou qui agira au détriment du CCF ou de ses valeurs, mandat, but et objectifs.

ARTICLE 13

La dissolution

- 13.1 Le CCF ne peut être dissout que par le consentement de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de ses membres actifs à une assemblée générale.

ARTICLE 14

Aliénation des biens

- 14.1 Advenant la dissolution du CCF, le solde des avoirs moins les dettes ne pourrait être distribué qu'au bénéficiaire d'une association provinciale à but non lucratif ayant comme objectif le développement culturel et/ou artistique des francophones de la Saskatchewan.

ARTICLE 15

Entrée en vigueur

- 15.1 Les présents statuts tels que modifiés entrent en vigueur dès leur adoption lors de la réunion annuelle de l'Assemblée générale du 5 juillet 2019.

ARTICLE 16

Les membres

- 16.1 Pour devenir membre du CCF et bénéficier d'un droit de vote, une personne devra payer sa cotisation annuelle, compléter le formulaire d'adhésion et satisfaire aux conditions de **l'article 17** décrit ci-bas.

ARTICLE 17

Les règlements

- 17.1 Les membres
- 17.1.1 Éligibilité
- a) Éligibilité : Membre associatif
- Pour devenir membre associatif du CCF, un centre ou un comité local ou régional, une association culturelle provinciale, une entreprise culturelle, doit répondre aux conditions suivantes :
- A. être un regroupement francophone culturel qui existe depuis au moins un (1) an;
 - B. démontrer un intérêt dans le développement et/ou la diffusion des arts et de la culture;
 - C. soumettre une demande écrite d'admission au siège social du CCF;
 - D. être accepté par résolution lors de l'Assemblée générale annuelle.
- b) Éligibilité : Membre individuel – artiste et artiste des métiers d'art (voir annexe 2)
- Pour devenir membre individuel – artiste et artiste des métiers d'art du CCF, une ou un artiste doit répondre aux exigences suivantes :
- A. cadrer dans une des trois catégories d'artistes (voir annexe 2);
 - B. réaliser une partie ou la totalité de ses activités artistiques ou culturelles en Saskatchewan;
 - C. contribuer par sa pratique au développement artistique et culturel de sa communauté;
- c) Éligibilité : Membre individuel – communauté
- Pour devenir membre individuel – communauté du CCF, une personne non artiste doit répondre aux exigences suivantes :
- A. démontrer de l'intérêt envers le développement artistique et culturel des artistes;
 - B. soutenir et promouvoir les intérêts des artistes et les produits artistiques et culturels francophones de la Saskatchewan;
 - C. souscrire aux valeurs véhiculées par le Conseil culturel Fransaskois.

d) Éligibilité : Groupe artistique membre

Pour devenir Groupe artistique membre, un regroupement d'artistes (troupe de danse, collectif, formation musicale, etc.) doit remplir les conditions suivantes :

- A. être un groupe qui existe depuis au moins six (6) mois, composé d'au moins deux (2) personnes;
- B. démontrer un engagement dans la création, la diffusion et la production des arts et de la culture;
- C. soumettre une demande écrite d'admission au siège social du CCF;
- D. être accepté par résolution lors de l'Assemblée générale annuelle.

17.1.2 Admission

a) Admission : Membre associatif

Pour maintenir son adhésion au CCF, un membre associatif doit:

- A. payer sa cotisation annuelle un minimum de 30 jours **avant** la réunion annuelle;
- B. participer aux réunions de l'Assemblée générale (une absence non motivée, à deux (2) réunions consécutives, résultera en une expulsion automatique après la deuxième absence).

b) Admission : Membre individuel – artiste et artiste des métiers d'art

Pour maintenir son adhésion au CCF, un membre individuel doit:

- A. payer sa cotisation annuelle un minimum de 30 jours **avant** la réunion annuelle;
- B. respecter en tout temps les statuts et règlements du CCF et s'abstenir de toute action au détriment du CCF.

c) Admission : Membre individuel – communauté

Pour maintenir son adhésion au CCF, un membre individuel – communauté doit :

- A. payer sa cotisation annuelle un minimum de 30 jours **avant** la réunion annuelle;
- B. respecter en tout temps les statuts et règlements du CCF et s'abstenir de toute action au détriment du CCF.

d) Admission : Groupe artistique membre

Pour maintenir son adhésion au CCF, un groupe artistique membre doit :

- A. payer sa cotisation annuelle un minimum de 30 jours **avant** la réunion annuelle;
- B. respecter en tout temps les statuts et règlements du CCF et s'abstenir de toute action au détriment du CCF.

17.2 Expulsion ou suspension

Tout membre qui sera reconnu coupable d'infraction aux statuts ou aux règlements du CCF ou qui agira de quelque façon que ce soit au détriment du CCF ou de ses objectifs, sera sujet à des sanctions par le CA. Ensuite, elles devront être entérinées par les membres lors d'une Assemblée générale annuelle ou lors d'une assemblée extraordinaire.

17.3 Régie interne : l'Assemblée générale

a) Réunion

- (i) L'Assemblée générale se réunit une (1) fois l'an pour sa réunion annuelle.

b) Réunion annuelle

- (i) En plus de l'étude des autres points à l'ordre du jour, la réunion annuelle de l'Assemblée générale doit servir à :
 - A. recevoir les rapports du conseil d'administration et de la direction générale;
 - B. adopter le rapport financier vérifié;
 - C. recevoir le bilan et les états financiers et ratifier le budget opérationnel proposé par le conseil d'administration;
 - D. établir les orientations et ajuster le plan d'action de l'organisme;
 - E. élire les membres du conseil d'administration et combler les postes vacants au sein du conseil d'administration;
 - F. choisir un vérificateur;
 - G. accepter les nouveaux membres;
 - H. fixer la cotisation annuelle.

- (ii) Convocations spéciales de l'Assemblée générale
 - A. Une réunion spéciale de l'Assemblée générale peut être convoquée en tout temps :
 - 1. par la présidence du Conseil;
 - 2. par une requête adressée à la présidence du Conseil signée par au moins 10 membres en règle.

(iii) Les avis de convocation

- A. Un avis de convocation à une réunion de l'Assemblée générale doit être envoyé à chaque membre en règle, trente (30) jours à l'avance, accompagné de l'ordre du jour, du procès verbal de la dernière réunion et du rapport financier. Le délai de convocation à une réunion spéciale de l'Assemblée générale sera de 10 jours.

(iv) Le droit de vote aux réunions de l'Assemblée générale :

- A. Chaque membre du conseil d'administration présent à la réunion a un droit de vote;
- B. Chaque groupe membre a droit à un (1) délégué désigné avec droit de vote s'il est présent à la réunion;
- C. Chaque membre individuel présent à la réunion a le droit de vote;
- D. Chaque membre associatif a droit à deux (2) délégués désignés avec droit de vote s'ils sont présents à la réunion et peuvent être aussi accompagnés d'un ou de plusieurs observateurs;
- E. L'Assemblée générale peut accorder ou refuser le droit de parole aux observateurs.

c) Le quorum

Pour que l'Assemblée générale puisse valablement délibérer, il doit y avoir un minimum de **20** membres votants.

d) Président de la réunion

L'Assemblée générale choisit un président pour la réunion.

e) Président d'élections

À sa réunion annuelle, l'Assemblée générale choisit un président d'élections et deux scrutateurs neutres. L'élection se fait par scrutin secret.

f) Les lettres d'accréditation

Les délégués des membres associatifs aux réunions de l'Assemblée générale annuelle devront présenter une lettre d'accréditation signée par les deux signataires officiels de l'organisme avant l'ouverture de la réunion.

g) Le vote

Lors des réunions de l'Assemblée générale, les votes se prennent à main levée et un vote seulement par personne présente. Ils seront pris par scrutin secret à la demande d'une personne. Les questions sont décidées par suffrage majoritaire. L'abstention doit être notée.

17.4 Le Conseil d'administration (CA)

a) Les fonctions

(i) Le CA a pour fonction:

- A. d'administrer les biens et de gérer les affaires du CCF;
- B. de fixer l'endroit, la date et l'heure des réunions de l'Assemblée générale et de veiller à la préparation de l'ordre du jour;
- C. de nommer des comités d'étude et de travail tel que requis pour la bonne administration de l'association;
- D. d'embaucher la direction générale.

17.5 La composition – amendé 4 octobre 2014

Le conseil d'administration est composé d'un président ou d'une présidente, d'un vice-président ou d'une vice-présidente, d'un ou d'une secrétaire, d'un trésorier ou d'une trésorière, d'un conseiller ou d'une conseillère nord, d'un conseiller ou d'une conseillère sud et de deux (2) conseillers ou conseillères artistiques.

17.6 Incorporation

Pour fin d'incorporation, le conseil d'administration formel sera composé de quatre (4) personnes.

17.7 Éligibilité

Toute personne mise en nomination par le comité de nomination ou par un délégué ou un membre présent à la réunion annuelle de l'Assemblée générale sont éligibles au CA en acceptant la nomination en personne à la réunion annuelle ou par lettre d'acceptation présentée au CA. Cependant, cette personne ne doit pas être à l'emploi du CCF.

Si un membre du conseil d'administration accepte un emploi au sein du CCF, il ou elle devra démissionner immédiatement de ses fonctions au sein du conseil d'administration du CCF.

17.8 Contrats de service

Afin d'éviter des conflits d'intérêts pour les membres du conseil d'administration en ce qui concerne les contrats de services, les membres seront sujets au règlement suivant:

- (i) Tout contrat de service offert à un membre du CA par le CCF, doit être ratifié par le CA si le montant est au-delà de 1000 \$ et par l'Assemblée générale, si le montant est au-delà de 5000 \$.

17.9 La durée du mandat

- a) Tous les postes au conseil d'administration ont une durée de deux ans et prennent effet immédiatement après l'élection tenue à la réunion annuelle de l'Assemblée générale.
- b) Le président ou la présidente, le secrétaire ou la secrétaire, le conseiller ou la conseillère sud et le conseiller ou la conseillère artistique 2 sont élus durant les années impaires
- c) Le vice-président ou la vice-présidente, le trésorier ou la trésorière, le conseiller ou la conseillère nord, le conseiller ou la conseillère artistique 1 sont élus durant les années paires.
- d) Les membres du conseil d'administration ne peuvent se présenter que pour **trois (3)** mandats consécutifs.
- e) Le mandat se termine immédiatement dans les cas suivants: un déménagement (à l'extérieur de la province), une démission, un conflit d'intérêt, un désaccord avec la vision du CCF et un décès.

17.10 Élection

Le président ou la présidente, le vice-président ou la vice-présidente, le ou la secrétaire, le trésorier ou la trésorière, le conseiller ou la conseillère sud, le conseiller ou la conseillère nord et les conseillers ou conseillères artistiques 1 et 2, sont élus à la réunion annuelle de l'Assemblée générale par tous les membres ayant le droit de vote.

17.11 Les réunions et les préavis

- a) Le CA doit tenir au moins quatre (4) réunions par année.
- b) Un avis de convocation incluant l'ordre du jour doit être envoyé à chacun des membres du CA, au moins dix (10) jours à l'avance, dans la mesure du possible.
- c) Dans un cas jugé d'urgence par le président, le délai peut être réduit.
- d) Une réunion spéciale peut être convoquée par une requête signée et approuvée (courriel, texto, etc.) par quatre (4) membres du CA.

17.12 Le quorum

Le quorum aux réunions du conseil d'administration est atteint lorsque la moitié plus un (1) des membres sont présents.

17.13 Le conseil d'administration (CA)

a) La présidence

- (i) est le porte-parole du Conseil;
- (ii) préside les réunions et dirige les délibérations de l'Assemblée générale et du CA;
- (iii) fait partie de droit de tous les comités nommés par le CCF.

b) La vice-présidence

Assume les fonctions de la présidente ou du président en cas d'absence ou d'incapacité de cette dernière ou ce dernier.

c) Le ou la secrétaire

- (i) s'assure que les procès verbaux sont rédigés;
- (ii) s'assure de la conservation de tous les dossiers, documents, collection permanente d'oeuvres artistiques et de toutes autres pièces appartenant au CCF.

d) Le trésorier ou la trésorière

S'assure que la comptabilité soit faite, que les budgets soient préparés et que les rapports financiers soient signés par lui ou par elle et présentés à l'Assemblée générale.

e) Les conseillers ou les conseillères (Nord et Sud)

Les conseillers ou les conseillères artistiques Nord et Sud représentent chacun(e) leur région. Ils font valoir les intérêts des artistes et doivent être membre individuel.

f) Les conseillers ou les conseillères artistiques

Les conseillers ou conseillères artistiques (1 et 2) représentent les intérêts des artistes et doivent être membre individuel.

17.14 Le vote

Pour les réunions du conseil d'administration, les votes peuvent se prendre à main levée (face à face), par un tour de table (au téléphone), par d'autres moyens technologiques (courriel, texto) ou par scrutin secret à la demande d'une personne. Les questions sont décidées par suffrage majoritaire. L'abstention doit être notée. En cas d'égalité, la proposition est défaite.

17.15 Les dispositions générales

a) L'exercice financier

- (i) L'exercice financier du Conseil couvre la période du 1^{er} avril au 31 mars suivant.

b) Les signataires

- (i) Les signataires sont déterminés annuellement par le CA.

c) La cotisation

Les membres associatifs et individuels doivent payer une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale à sa réunion annuelle. La cotisation doit être payée un minimum de 30 jours **avant** la réunion annuelle de l'Assemblée générale pour que le membre ait le droit de vote à cette réunion.

d) Siège social

Le siège social du CCF se trouve à Regina (Saskatchewan).

e) Entrée en vigueur

Les présents règlements tels qu'amendés entrent en vigueur dès leur adoption lors de l'Assemblée générale annuelle du 5 juillet 2019.

ARTICLE 18

Politiques de conflits d'intérêts

18.1 Étant donné que le Conseil culturel fransaskois s'est vu confier la responsabilité d'administrer certains fonds publics au bénéfice de la communauté fransaskoise, aucun conflit d'intérêts ne devra exister entre les intérêts d'un individu et sa fonction officielle.

18.2 Étant donné que l'article 104 du règlement provincial sur les sociétés à but non lucratif s'adresse aux conflits personnels plutôt qu'aux conflits organisationnels, c'est-à-dire, qu'il ne s'adresse pas aux situations où les employés ou bénévoles, appartiennent à plus d'une organisation, pourraient être dans une position pour favoriser une organisation au détriment des autres, et vu que le réseau complexe des organismes fransaskois ouvre la porte aux conflits, soit réels ou perçus, d'intérêts organisationnels; la politique de conflit d'intérêts a pour but d'assurer la confiance de la communauté fransaskoise ou majoritaire ainsi que la confiance des pourvoyeurs de fonds dans l'intégrité du Conseil.

a) Tout membre du conseil d'administration, tout employé et toute employée du Conseil doit déclarer tous liens personnels les unissant avec les entreprises, individus ou organisations faisant affaires avec le Conseil.

b) Toute personne occupant un poste au Conseil, soit un membre du conseil d'administration, un employé, une employée ou un contractuel, une contractuelle rémunérée doit être disponible pour rendre service à la clientèle cible selon les fonctions se rattachant au poste en question sans exiger un cachet ou un salaire, et si reçu, devra le remettre au Conseil.

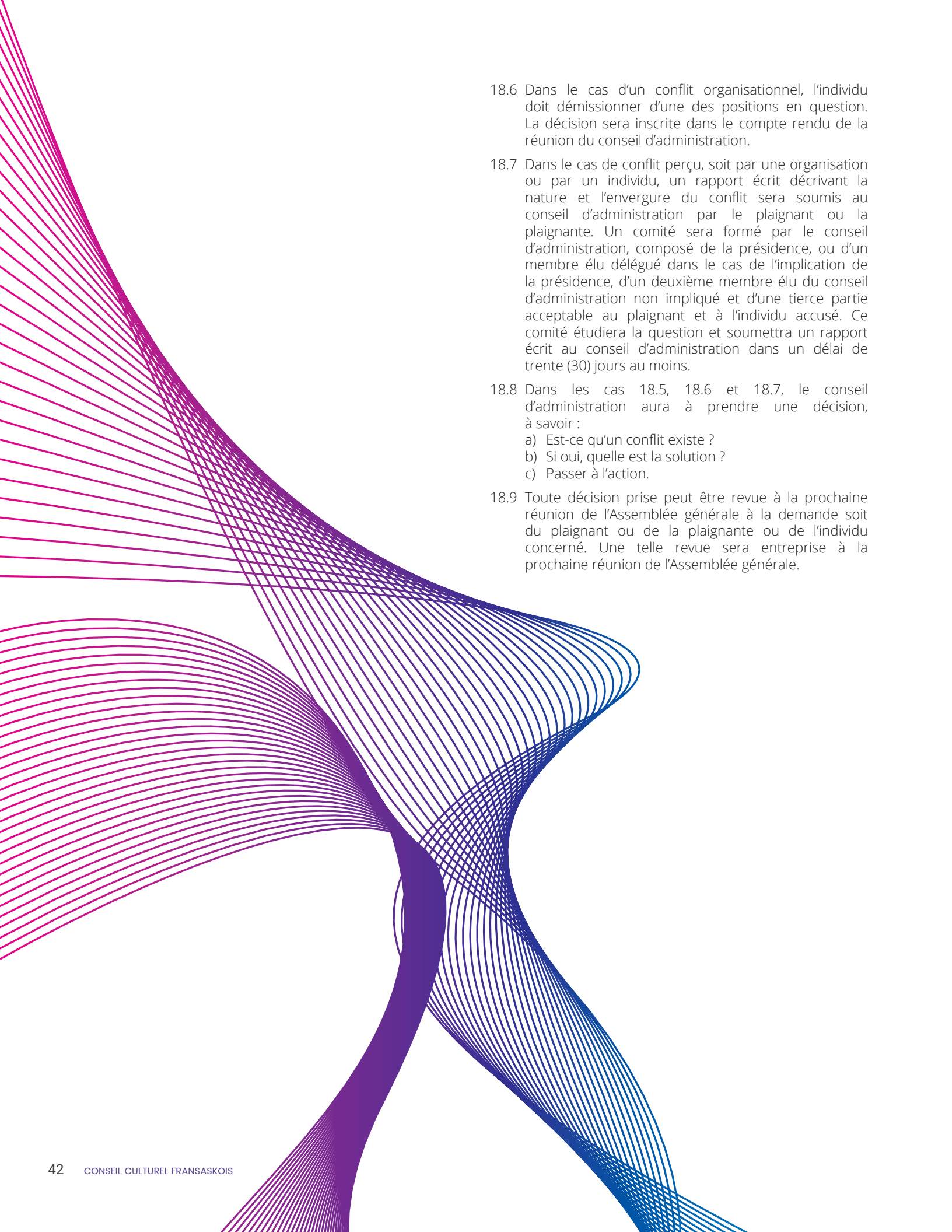
c) Tout employé ou employée du Conseil doit consulter la direction générale avant de rendre des services se rattachant à son travail à n'importe quel organisme extérieur. La direction générale doit aviser la présidence avant de rendre ses services à l'extérieur.

18.3 Le processus de résolution de conflit d'intérêts peut être déclenché :

- a) par un individu qui se sent en conflit d'intérêts ou en conflit d'intérêts potentiel
- b) par une organisation ou un individu qui perçoit un conflit d'intérêts.

18.4 Dans le cas d'un conflit d'intérêts personnel chez un employé ou une employée, l'individu doit immédiatement déclarer à la direction générale la nature et l'envergure du conflit d'intérêts pour résolution. La direction générale soumettra un rapport écrit de la situation et de sa décision de résolution au conseil d'administration.

18.5 Dans le cas d'un conflit d'intérêts personnels du directeur général ou d'un membre du conseil d'administration, l'individu doit déclarer immédiatement au conseil d'administration la nature et l'envergure du conflit. La divulgation fera partie du compte rendu de la réunion. L'individu devra s'absenter de prendre part à la décision ou d'essayer d'influencer les membres votants.



18.6 Dans le cas d'un conflit organisationnel, l'individu doit démissionner d'une des positions en question. La décision sera inscrite dans le compte rendu de la réunion du conseil d'administration.

18.7 Dans le cas de conflit perçu, soit par une organisation ou par un individu, un rapport écrit décrivant la nature et l'envergure du conflit sera soumis au conseil d'administration par le plaignant ou la plaignante. Un comité sera formé par le conseil d'administration, composé de la présidence, ou d'un membre élu délégué dans le cas de l'implication de la présidence, d'un deuxième membre élu du conseil d'administration non impliqué et d'une tierce partie acceptable au plaignant et à l'individu accusé. Ce comité étudiera la question et soumettra un rapport écrit au conseil d'administration dans un délai de trente (30) jours au moins.

18.8 Dans les cas 18.5, 18.6 et 18.7, le conseil d'administration aura à prendre une décision, à savoir :

- a) Est-ce qu'un conflit existe ?
- b) Si oui, quelle est la solution ?
- c) Passer à l'action.

18.9 Toute décision prise peut être revue à la prochaine réunion de l'Assemblée générale à la demande soit du plaignant ou de la plaignante ou de l'individu concerné. Une telle revue sera entreprise à la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

ANNEXE 1 : LE CADRE STRATÉGIQUE

VISION, MISSION ET PRINCIPES DIRECTEURS

VISION

Les francophones de la Saskatchewan vivent pleinement leur culture par l'accès aux produits artistiques et activités culturelles qu'ils créent, consomment et partagent.

MISSION

Représenter et appuyer les communautés culturelles et artistiques francophones de la Saskatchewan.

Pour réaliser sa mission le CCF :

- Travaille à accroître la visibilité et la reconnaissance de l'identité des communautés francophones par les arts et la culture
- Renforce l'accès aux arts et la culture au niveau local
- Renforce les liens entre les communautés (minoritaires/majoritaires – nouveaux arrivants et établies) via les arts et la culture
- Favorise la création et la diffusion des produits culturels et artistiques tant pour les artistes émergents qu'établis
- Est à l'écoute des besoins pour adapter son offre de services et de programmes.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les arts et la culture sont moteurs d'identité francophone en Saskatchewan et au pays ;

- Nous sommes une francophonie ouverte, diversifiée, riche de ses mille visages et aux mille accents ;
- Nous reconnaissons la valeur, la force et le potentiel de l'individu ;
- Nous préconisons l'empathie, le dialogue, la confiance et le respect ;
- Nous valorisons la collaboration et l'innovation menant au design et la mise en oeuvre de solutions adaptées ;
- Nous encourageons la prise en charge menant à la responsabilité partagée ;
- Nous faisons preuve d'efficacité et d'efficience dans notre travail, notre structure, nos échanges, nos décisions et nos actions collectives ;
- Nous facilitons la communication et le partage des meilleures pratiques dans notre réseau ;
- Nous faisons preuve de flexibilité et d'agilité afin de pouvoir bien réagir et saisir les opportunités qui se présentent.

LES AXES ET LES STRATÉGIES

AXE 1 – CONCERTATION ET COMMUNICATION

Résultats

- Les partenariats sont concrétisés et solidifiés
- Les activités proposées sont de qualité et résultent de concertations
- Le CCF est reconnu pour sa capacité à rassembler
- Les communications rejoignent un public plus large
- Plus d'artistes qui travaillent au sein des communautés
- Réseau communautaire fort et diversifié

Stratégies

1. **Multiplier les activités de concertation et d'engagement communautaire pour les arts et la culture** : Favoriser la concertation en se greffant aux activités existantes et tenir compte du résultat des échanges pour nourrir la planification du CCF et de l'ensemble des acteurs des arts et de la culture. Encourager la responsabilisation des acteurs en fonction de leurs mandats et capacités. Développer une vision collective inspirante, cohérente et rassembleuse.
2. **Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie globale de communication** : Préparer un plan de communication « stratégique » incluant l'identification des publics cibles, l'élaboration des messages clés, la définition des résultats à atteindre et les perspectives d'avenir.
3. **Agir sur le développement des publics** : Brosser un tableau des acquis et des opportunités. Faire un inventaire et la description des publics actuels et potentiels. Se donner un plan d'action à responsabilités partagées.
4. **Liens stratégiques et collaborations** : Faciliter les liens stratégiques entre les acteurs des arts et de la culture de la communauté francophone de la province. Encourager la collaboration basée sur une compréhension commune des enjeux et des résultats à atteindre. Identifier des leviers possibles pour faire avancer nos objectifs - ex. : collaboration à envisager avec le Saskatchewan Arts board sur le plan de la diffusion et du soutien aux artistes professionnels.
5. **Représentation des besoins et intérêts** : Agir à titre de porte-parole des besoins et des intérêts de la communauté artistique et culturelle fransaskoise auprès des bailleurs de fonds, des gouvernements et des partenaires potentiels.

Actions globales

- Diversifier les moyens et canaux de communication
- Actualiser les moyens de communiquer avec les nouveaux consommateurs – jeunes, médias sociaux...
- Cibler et adapter les communications et informations pour les rendre plus accessibles – ex. : nouveaux arrivants

Actions par secteur

Communautaire	Artistique
<ul style="list-style-type: none">• Assurer une concertation pour identifier des projets culturels porteurs et pertinents dans leur communauté• Mise en valeur des collaborations avec différents partenaires – ex : La Fête• Repérer et utiliser l'expertise existante des communautés francophones	<ul style="list-style-type: none">• Assurer une concertation auprès des artistes de toutes les disciplines et niveaux de développement pour identifier les projets porteurs et pertinents• Encourager les échanges entre pairs

AXE 2 – PROGRAMMATION

Résultats

- Les programmes sont revus régulièrement pour les adapter aux diverses clientèles
- Les membres associatifs offrent une programmation culturelle diversifiée
- Les artistes s'identifient à la communauté francophone
- Le site web du CCF et/ ou des outils équivalents, sont actualisés et les informations sont accessibles
- Les communautés et les artistes connaissent et utilisent régulièrement les services et programmes du CCF

Stratégies

1. **Création artistique** : Agir comme moteur de la création artistique et de la promotion, en appui aux artistes amateurs, émergents et établis.
2. **Programmation** : Renouveler la programmation sur la base d'une connaissance des besoins de notre communauté dans son ensemble, des besoins de nos membres et de nos localités. Développer et implanter une stratégie d'initiatives en matière de diversités culturelles. Donner la priorité à la production d'évènements rassembleurs.
3. **Développement de publics** : Travailler à l'identification et la description de nos publics actuels et potentiels pour nourrir notre offre de programmation et de services, et mettre en oeuvre des stratégies de fidélisation.
4. **Décentralisation de la diffusion** : Ouvrir la programmation à la communauté en décentralisant la diffusion vers une plus grande diversité d'espaces.

Action globale

- Développer les initiatives en « médiation culturelle » qui se greffent à la programmation et aux projets du CCF – ex : visite guidée avec exposition, session questions/réponses avec auteurs après une pièce/spectacle...

Actions par secteur

Communautaire	Artistique
<ul style="list-style-type: none">• Programmation qui accroche – renouvellement des publics/jeunesse• Répondre aux besoins de différents groupes cibles francophones• Appui à différentes initiatives culturelles (diversité) de la communauté	<ul style="list-style-type: none">• Identifier et appuyer le développement des artistes :<ul style="list-style-type: none">- émergents/établis- amateurs/professionnels- scolaire/adulte• Encourager les artistes de toutes les disciplines par le biais de projets célébrant cette diversité.• Diversifier les services pour refléter les différentes disciplines artistiques et la diversité culturelle

AXE 3 – DIFFUSION

Résultats

- L'offre plus diversifiée qui attire différents publics
- La promotion est efficace et rejoint les publics ciblés
- Les artistes de toutes disciplines et niveaux d'accomplissements ont plus d'occasions de se faire voir et entendre, selon leurs besoins, en province, au Canada et à l'international

Actions par secteur

Communautaire	Artistique
<ul style="list-style-type: none">• Faire des offres de partenariats en communications envers nos partenaires anglophones• Faire des offres de coproduction aux partenaires de diffusion anglophones afin de mieux diffuser les produits francophones• Réseau 360°SK – développer une offre de service à 2 vitesses – autonome / ou avec appui• Enrichir l'offre des services dans la diffusion d'évènements	<ul style="list-style-type: none">• Créer et/ou appuyer les occasions de visibilité aux créations artistiques au plan local (école, centre civique, centre scolaire ou communautaire, etc)• Élargir la gamme des types de diffusions des créations artistiques (galerie virtuelle; capsules vidéos ; radiroman; concert-salon; spectacle scolaire, foire, etc)• Viser à faire rayonner largement les créations artistiques – en appuyant la diffusion dans l'Ouest, au Canada et à l'international.

AXE 4 – DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Résultats

- Plus d'organismes engagés à soutenir les activités culturelles et artistiques en français
- Les activités offrent une meilleure expérience aux participants
- Les artistes ont plus d'occasions de se faire voir et entendre en province, au Canada et à l'international
- Le CCF est reconnu pour son leadership dans la communauté francophone et par la majorité, au plan provincial, et national.

Stratégies

1. **Capacités internes et externes** : Dresser un inventaire et analyser nos besoins en termes de capacités pertinentes au domaine des arts et de la culture. Entamer une recherche de fonds et identifier des pistes de collaboration possibles afin de soutenir nos actions de formation et de renforcement.
2. **Multiplier les collaborations** : Identifier les zones de collaborations possibles et les acteurs à approcher en appui à nos mandats et à nos capacités.
3. **Développement de la gouvernance** : Continuer à développer et professionnaliser la gouvernance du CCF, le leadership et la responsabilité partagés du Conseil exécutif. Offrir cet appui à nos membres pour le renforcement des capacités de leur gouvernance, selon les besoins exprimés.
4. **Informatisation** : Développer une plateforme numérique accessible et facile à gérer pour augmenter l'impact de nos communications multidirectionnelles - ex. : site web, courriels, médias sociaux, billetterie, etc., et pour améliorer l'accès à nos activités.

Action globale

- Développer des partenariats auprès de la majorité pour augmenter la visibilité des arts et la culture francophone
- Utiliser des événements provinciaux pour valoriser les artistes et artisans fransaskois

Actions par secteur

Communautaire	Artistique
<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'accueil des projets artistiques de toutes disciplines dans les communautés• Développer des solutions innovatrices pour augmenter l'expertise en diffusion d'événements artistiques• Arts communautaires – ateliers de divertissement, expression de son unicité communautaire, diffusion• Les élus s'engagent dans leur mandat par l'assiduité aux rencontres et par leur contribution aux divers comités, sessions d'études, concertations, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Créer des possibilités de développement et de soutien (ex : création-production-diffusion) pour les artistes de toutes les disciplines artistiques• Appui aux artistes dans le développement de leurs carrières nationales et internationales• Offre de service pour la professionnalisation des artistes• Assurer et appuyer la relève artistique de la communauté francophone par des initiatives innovatrices

ANNEXE 2

2.1 DÉFINITION : ARTISTE ET ARTISTE DES MÉTIERS D'ARTS

Une artiste ou un artiste est toute personne qui :

- a) crée ou participe à la création ou à la recréation d'oeuvres artistiques (musicales, visuelles, etc.);
- b) considère sa création comme un élément essentiel de sa vie;
- c) contribue par sa pratique au développement de l'art et de la culture;
- d) est reconnue ou cherche à être reconnue en tant qu'artiste, d'abord dans sa communauté, par ses pairs et puis ailleurs, selon les opportunités. L'artiste peut recourir à une reconnaissance professionnelle dans le but de revendiquer ses droits et d'en assurer la protection.

2.3 CATÉGORIES D'ARTISTES

Il existe 3 catégories :

1. Débutant :

- démontre de l'initiative envers le développement de sa pratique artistique;
- a suivi des ateliers ou de courtes formations dans le but de se professionnaliser dans sa discipline artistique;
- cherche à maîtriser des savoirs et des techniques en lien avec son art;
- commence à créer son oeuvre*;

2. Émergent :

- a suivi au moins une ou des formations formelles ou non académiques (pas nécessairement dans des établissements d'enseignement, p. ex. des résidences pour artistes, des ateliers, etc) dans sa discipline artistique;
- est reconnu par ses pairs pour son niveau de professionnalisme;
- fait preuve d'un statut professionnel en émergence à travers son oeuvre*;
- démontre un engagement continu envers sa discipline artistique;

3. Établi :

- possède un statut professionnel reconnu par ses pairs ou des instances professionnelles;
- produit des oeuvres* étoffées depuis plusieurs années;
- contribue à sa discipline artistique au plan régional, national et international;
- démontre l'évolution, la viabilité et la durabilité de son produit artistique.

*C'est l'ensemble du travail de création et de production.



Le Conseil culturel francaskois

1440, 9^e Avenue Nord, Regina (SK) S4R 8B1
306 565-8916 | www.culturel.ca

Remerciements à nos bailleurs de fonds

Le Conseil culturel francaskois est reconnaissant envers le Gouvernement du Canada qui, par le Ministère du Patrimoine canadien, permet d'assurer le développement culturel et artistique de la communauté francaskoise à travers ses programmes d'appui aux langues officielles, le Fonds du Canada pour la présentation des arts et l'entente Canada-Saskatchewan pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la seconde langue officielle.

Nous reconnaissons l'appui financier de Saskatchewan Lotteries par le biais SaskCulture pour le financement de base qui nous permet, entre autres, d'attribuer annuellement des fonds pour des projets culturels et artistiques qui sont remis à nos membres associatifs et à nos artistes sous formes de subventions.

Canada

SASK LOTTERIES



Crédit photo : CCF